



UNIVERSITÉ  
de Cergy-Pontoise

**Conseil d'administration  
Séance du 5 juillet 2016**

Délibération n°7  
Portant sur le diplôme universitaire Nouveau Départ

*Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L712-1 à L712-3,  
Vu le décret n°2006-583 du 23 mai 2006 modifié par le décret n°2007-466 du 28 mars 2007,  
Vu la circulaire n° 2014-0018 du 23-10-2014,  
Vu les statuts de l'université de Cergy-Pontoise,  
Vu l'avis favorable émis par la CFVU du conseil académique de l'université de Cergy-Pontoise le 14 juin 2016,*

Considérant que l'Université souhaite accroître la lisibilité de ses dispositifs de remédiation et augmenter le nombre de « candidats »,

Considérant que l'Université souhaite garantir l'engagement des étudiants jusqu'à la fin du stage et les valoriser au travers des compétences acquises,

Considérant que l'Université souhaite assurer la reconnaissance de cette remise à niveau pour favoriser les chances de poursuite d'études des étudiants dans la filière visée,

Considérant que ce diplôme s'adresse aux étudiants de première année,

Considérant que le diplôme répond aux objectifs de remise à niveau générale, d'ouverture à de nouvelles disciplines dédiées à un ou plusieurs domaine(s) professionnel(s), d'accompagnement à la réorientation, de démarche de professionnalisation renforcée et d'encadrement fort et de suivi personnalisé,

Considérant que ce diplôme répond à un besoin de reconnaissance formulé par les étudiants,

Considérant qu'il correspond à l'évolution d'un dispositif qui a fait ses preuves depuis six ans,

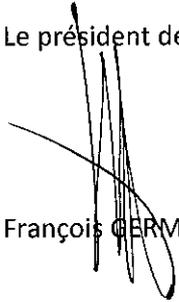
Considérant que l'un des trois parcours déclinés à partir du tronc commun est financièrement soutenu, presque en totalité, par le fonds A2i (Agir pour l'insertion dans l'industrie) du GIM (groupement des industries métallurgiques),

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration :

<u>Vote</u>	
Nombre de membres en exercice : 30	Pour : 25
Nombre de membres présents : 18	Contre : 0
Nombre de membres représentés : 7	Abstention : 0
Membres absents et non représentés : 5	Non participation : 0

**Article 1<sup>er</sup>** : Approuve la création du DU Nouveau Départ.

Le président de l'université,

  
François GERMINET